

Métiers de la propreté

Agent-e de propreté AFP Agent-e de propreté CFC

Positionnement Formation modulaire Examens

Article 32 de l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle



▶ Étapes de la démarche

1. SÉANCE D'INFORMATION

- ▶ A la Cité des Métiers "Espace 3: trouver sa formation continue", vous convenez d'une date pour participer à une séance d'information collective.

LE/...../.....

ÀH.....

OFPC - SALLE N°.....

2. CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

- ▶ Vous complétez ce dossier d'admission et l'adressez à Qualifications+.
- ▶ Qualifications+ vous contacte pour fixer un entretien personnalisé avec votre conseiller en formation. Vous déterminez alors votre parcours.

3. POSITIONNEMENT DE FORMATION

- ▶ En fonction de votre expérience, un positionnement de formation peut vous être proposé. Il détermine votre entrée vers l'AFP ou le CFC. Prévoir 12 heures avec le Cebig et l'Ecole Genevoise de la Propreté.

4. FORMATION

- ▶ Vous suivez la formation modulaire à l'Ecole Genevoise de la Propreté. Les cours ont lieu toute la journée une à deux fois par semaine (entre 30 et 40 jours de cours).
- ▶ Les cours de culture générale ont lieu une fois par semaine à Genève. La durée varie en fonction de votre profil et est déterminée avec votre conseiller en formation.

5. EXAMENS

- ▶ Vous vous présentez aux examens correspondant aux modules de formation suivis.

6. CERTIFICATION

- ▶ Une fois tous les examens passés et en fonction des conditions de réussite, l'OFPC vous délivrera le CFC.

▶ Conditions

- Être domicilié-e ou contribuable dans le canton de Genève depuis au moins **1 an**.
- Être au bénéfice de **5 années** d'expérience professionnelle dont **2 à 3 ans effectués dans le domaine des agent-e-s de propreté**.
- Une maîtrise suffisante du français écrit pour suivre les formations est demandée (niveau oral et écrit : A2+/B1).

➤ La Cité des Métiers peut vous renseigner sur les possibilités de financement pour une mise à niveau de français (Chèque Annuel de Formation).

▶ Financement

- L'ensemble des coûts de formation et des examens sont pris en charge par l'Etat.
- Les supports de cours, les frais de déplacement, les habits et outils professionnels sont à la charge du/de la candidat-e.
- Pour les personnes salariées, l'employeur qui maintient la rémunération lors du temps de formation peut bénéficier d'une aide financière (dispositif "perte de gain" FFPC).

INFORMATIONS

Cité des Métiers

OFPC - Rue Prévost Martin 6 - 1^{er} étage

Ouverture tous les jours de 10H00 à 17H00

Nocturne les jeudis jusqu'à 20H00

www.citedesmetiers.ch/geneve

Agent-e de propreté AFP/CFC

Dossier d'admission

A compléter et à nous adresser avec :

- Curriculum vitae
- Copie des attestations ou certificats de travail
- Copie des diplômes
- Photographie d'identité à coller
- Copie de pièce d'identité
- Copie carte AVS ou assurance maladie

**Collez votre
Photo ici**

(format passeport)

Nom

Prénom

Adresse

Date de naissance

Origine

(Pays - Canton Commune)

Permis de travail

Langue maternelle

Téléphones et contacts

Mobile

Privé

Prof.

e-mail

Votre situation professionnelle actuelle

Sans emploi

En emploi

Au chômage

Hospice général

AI

Depuis le

Employeur actuel

Votre activité

Numéro OCE (si chômage)

Nombre d'années d'expérience (total)

Nombre d'années d'expérience dans le métier d'agent-e de propreté

Date

Signature



OFPC, Qualifications+
6, rue Prévost-Martin
Case postale 192
1211 Genève 4